



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 1 JUILLET 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;  
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,  
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,  
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;  
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;  
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,  
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,  
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,  
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,  
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,  
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,  
Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,  
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSÉN,  
Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers communaux;  
Monsieur Pascall TERWAGNE, Directeur général adjoint;

Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN

**9.3 OBJET : Crèche "Les Oursons" - Acquisition du terrain sis rue Docteur Melin 12 à 5300 ANDENNE**

**Le Conseil Communal,**

En séance publique,

VU les articles L1122-20 alinéa 1er, L1122-26 §1er, L1122-30, L1133-1, L1222-1 et L3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

VU que la Crèche « *Les Oursons* », actuellement installée sur le site scolaire de Cobegge, ne dispose plus de locaux au printemps 2024 car le pouvoir organisateur de l'école ne souhaite plus accueillir dans ses bâtiments l'activité d'encadrement de la petite enfance ;

VU que la Ville d'ANDENNE, estimant prioritaire l'accueil de la petite enfance sur son territoire, souhaite trouver une solution pérenne pour les familles et leur enfant, de même que pour l'A.S.B.L. « *Les Oursons* » ;

VU que la Régie Sportive Communale Andennaise a acquis en 2013 la maison « *Minne* » située aux abords du parking de l'ANDENNE ARENA ;

VU qu'actuellement, la Régie Sportive Communale Andennaise loue cette propriété à l'A.M.O qui dispose ainsi de locaux pour mener à bien ses activités ;

VU que le bien mis en location dispose d'un jardin qui n'est pas utilisé par l'A.M.O, qu'il y a également le terre-plein entre cette propriété et le parking de la Régie, peu utile pour le moment, qui est susceptible d'être exploité dans un projet immobilier permettant l'accueil de l'A.S.B.L. « *Les Oursons* » ;

VU l'adoption par le Conseil communal, en séance du 20 novembre 2023, d'une convention tripartite reprenant l'ensemble des opérations immobilières à réaliser dans le cadre du dossier de la Crèche les Oursons, dont notamment l'acquisition par la Ville d'ANDENNE du terrain sis rue Docteur Melin 12 à 5300 ANDENNE ;

VU que cette convention tripartite a été signée par l'ensemble des parties ;

VU que le Conseil d'administration de la Régie Sportive Communale Andennaise a marqué un accord de principe sur la vente à la Ville d'ANDENNE d'une partie de la parcelle de la maison « *Minne* », actuellement louée à l'A.M.O., pour un montant de 60.000 euros. La présente vente comprendra les conditions et clauses suivantes : la vente sera réalisée dans le seul et unique but d'y construire une crèche et de l'exploiter dans sa version

actuelle ou future durant toute la durée de l'emphytéose. Une clause relative à un droit de préemption, au bénéfice de la Régie, doit également être inclus.

VU que le Collège communal, en séance du 15 septembre 2023, a marqué un accord de principe sur la mise à la disposition de l'A.S.B.L. « *Crèche les Oursons* » aux termes d'un bail de longue durée et renouvelable, du terrain nécessaire à la construction d'un nouveau bâtiment à usage de crèche sur un terrain situé à proximité immédiate du bâtiment de la rue Docteur Melin, 12 à ANDENNE."

VU l'avis de légalité positif rendu par Madame la Directrice financière ;

VU que le Collège communal, en séance du 5 avril 2024, a mandaté Monsieur DEFOURNY, Géomètre-Expert, afin de réaliser un plan de division reprenant l'ensemble du projet de la crèche « *Les Oursons* » ;

VU que le Collège communal, en séance du 14 juin 2024, a marqué accord sur le plan de division transmis par Monsieur DEFOURNY ;

SUR la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique,

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

La Ville d'ANDENNE acquerra, de gré à gré et pour le prix principal de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 euros), de la Régie Sportive Communale Andennaise, dont le siège social est établi à (5300) ANDENNE, rue Docteur Melin, numéro 14, le bien immeuble dont la désignation suit :

#### **SOUS VILLE D'ANDENNE**

#### **DEUXIEME DIVISION CADASTRALE**

#### **(ANDENNE-VILLE)**

Une partie mesurée de 5 ares 39 centiares à prendre dans la propriété sise rue Docteur Melin, numéro 12, à ANDENNE, cadastrée sous section G, numéro 139/L (nouvel identifiant parcellaire : XXXX), telle que cette partie de parcelle figure sous l'indication "*lot 1a*" au plan de mesurage et de division dressé le 4 juin 2024 par Monsieur Roman DEFOURNY, Géomètre-Expert à JAMBES, lequel plan est approuvé.

#### **Article 2 :**

La Ville d'ANDENNE déclare réaliser cette acquisition pour cause d'utilité publique dans le cadre d'un projet lié à l'accueil de la petite enfance (crèche).

#### **Article 3 :**

Les crédits pour faire face à cette dépense sont prévus à l'article 124/712-60 du budget communal de l'exercice 2024.

#### **Article 4 :**

L'acte authentique d'achat sera passé dans les quatre mois de la présente décision ; Maître Matheo DEMAERSCHALK, Notaire à ANDENNE, est désigné pour recevoir cet acte pour la Ville d'ANDENNE.

#### **Article 5 :**

La présente décision sera notifiée à :

- l'A.S.B.L. « *Crèche les Oursons* » ;
- la Régie Sportive ;
- Madame la Directrice financière ;
- Maitre Matheo DEMAERSCHALK, Notaire à ANDENNE.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général adjoint,

Le Président,

Pascal TERWAGNE

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général adjoint,

Le Bourgmestre,

  
Pascal TERWAGNE



  
Claude EERDEKENS